



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG
Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>
Facebook : <http://www.facebook.com/basrhin.snuippfsu>



Promotions : Accès à la Hors-Classe 2013

La CAPD « hors-classe » aura lieu le **4 juillet 2013**.

112 places (3% des « promouvables ») sont disponibles pour l'année 2013. C'est faible, sachant qu'un peu plus de 3600 collègues sont « promouvables » et pourraient donc y prétendre.

Ce taux de 3% tient compte des annonces ministérielles sur les mesures catégorielles (création d'une indemnité, élargissement du taux de passage à la hors classe) qui ont été annoncées aux organisations syndicales le 26 juin 2013.

Le SNUipp-FSU revendique un avancement pour tous au même rythme, le plus rapide. C'est le seul moyen d'avoir un accès à la « Hors-classe » pour le plus grand nombre en fin de carrière.

La promotion sera effective le **1^{er} septembre 2013**.

Conditions d'accès à la Hors Classe :

- avoir atteint le 7ème échelon du corps des PE à la date du 31 décembre 2012 (3604 collègues sont dans ce cas dans le Bas-Rhin).
- être en position d'activité au 1er septembre.

Calcul du barème : (Echelon X 2) + Note + Bonification éventuelle.

- 2 points par échelon (échelon au 31 décembre 2012).
- note x1 (arrêtée au 31 décembre 2012)
- bonification d'1 point si 3 années d'exercice en ZEP au 1er septembre.

Attention : Les congés de longue maladie, de longue durée, de formation professionnelle et les congés parentaux suspendent (sans l'interrompre) le calcul des trois années exigées. Les enseignants doivent avoir accompli pendant la période concernée la totalité du service dans une école ou un établissement relevant de l'éducation prioritaire que ce soit à temps plein ou à temps partiel et quelle que soit l'affectation administrative.

En cas d'égalité :

Les professeurs des écoles sont départagés par leur ancienneté générale des services (A.G.S).

Comment procéder ?

Les PE qui remplissent les conditions d'accès (voir ci-dessus) n'ont pas à déposer de dossier de candidature. La situation de chaque « promuvable » est automatiquement étudiée par l'administration.

NB : Si vous souhaitez connaître votre rang de classement il suffit de nous indiquer vos nom, prénom et date de naissance par courriel à : snu67@snuipp.fr et nous vous le communiquerons dès que possible.

Rythme d'avancement à l'intérieur de la Hors Classe :

Les PE qui accèdent à la hors classe sont reclassés à l'indice supérieur à celui qui était le leur en classe normale. (Ex : un PE à l'échelon 11 Classe Normale -indice 658- sera reclassé à l'échelon 5 Hors Classe -indice 695-). L'avancement à l'intérieur de la hors classe s'effectue selon un rythme unique.

Echelon Hors Classe	Durée
1 à 2	2 ans 6 mois
2 à 3	2 ans 6 mois
3 à 4	2 ans 6 mois
4 à 5	2 ans 6 mois
5 à 6	3 ans
6 à 7	3 ans

Grille des traitements de la Hors Classe:

Valeur annuelle du point : 55,56€ Valeur mensuelle du point : 4,63€	INDICES majorés	TRAITEMENT Brut mensuel	RETENUES		TRAITEMENT Net mensuel	INDEMNITES de résidence	
			Retraite 8,39% du Traitement Brut	C.S.G. 7,50% de 98,25% du Traitement Brut		zone 2 (Strasbourg et CUS) 1%	Zone 3 (milieu rural) 0%
PE Hors Classe Echelon 1	495	2 292,00€	192,30€	168,89€	1 930,81€	22,92€	- €
PE Hors Classe Echelon 2	560	2 592,97€	217,55€	191,07€	2 184,35€	25,93€	- €
PE Hors Classe Echelon 3	601	2 782,81€	233,48€	205,06€	2 344,27€	27,83€	- €
PE Hors Classe Echelon 4	642	2 972,65€	249,41€	219,05€	2 504,20€	29,73€	- €
PE Hors Classe Echelon 5	695	3 218,06€	270,00€	237,13€	2 710,93€	32,18€	- €
PE Hors Classe Echelon 6	741	3 431,05€	287,87€	252,83€	2 890,36€	34,31€	- €
PE Hors Classe Echelon 7	783	3 625,52€	304,18€	267,16€	3 054,19€	36,26€	- €

Mandat du SNUipp-FSU :

Le SNUipp-FSU revendique un accès possible à la Hors Classe pour tous, pour que la perspective de terminer sa carrière au dernier échelon de la hors classe ne reste pas une chimère pour la majorité d'entre nous.

Suivi de nos adhérent(e)s :

Nous avons informé nos adhérents « promouvables », actuellement entre les 7è et 11è échelons de la classe normale de leur rang de classement.